



# Exigeons l'application des horaires réglementaires en Bac Pro !

Depuis 2009 et la mise en place du baccalauréat professionnel en 3 ans, le rectorat de Créteil refuse d'appliquer les horaires réglementaires prévus par le Bulletin officiel spécial n°2 du 19 février 2009. Sur le seul département du 93 ce sont près de 2 000 heures de dédoublements qui ont été volées aux élèves pour l'année 2012-2013, soit l'équivalent de 111 emplois temps plein !

Malgré les nombreuses démarches d'établissements auprès du rectorat pour que celui-ci cesse ces pratiques, les DHG affectées pour la rentrée prochaine ne se font pas une nouvelle fois sur la base des horaires légaux prévus par le bulletin officiel.

Les textes officiels prévoient que tout élève de bac pro 3 ans en filière industrielle ait 34,5 heures de cours par semaine, 33,5 heures pour les élèves de tertiaire, auxquelles s'ajoutent des volumes complémentaires prévus à l'annexe 4 du BO. Ces volumes complémentaires qui se calculent selon la filière et selon les effectifs constatés sont largement sous-évalués par le rectorat. Ce sont pourtant ces volumes complémentaires qui permettent de dédoubler les classes favorisant l'apprentissage des élèves, et facilitant les conditions de travail des personnels. Davantage de cours en classe entière c'est davantage de difficultés d'apprentissages, davantage de conflits, des salles détériorées. Ces heures sont d'autant plus nécessaires que les élèves de lycées professionnels se voient privés d'un an de scolarité par rapport au cycle en 4 ans (BEP 2 ans + Bac 2 ans), et d'un nombre de semaines de cours réduit avec le rallongement des périodes de stage de 18 à 22 semaines. De plus, les réalités sociales de notre département nécessitent même la mise en place d'une dotation horaire et de moyens (infirmières, assistantes sociales, vie scolaire) spécifiques afin de permettre la réussite de tous et toutes ! La politique du rectorat de Créteil est pourtant exactement inverse ! Face à cette situation scandaleuse et illégale, plus d'une centaine de collègues, représentant 11 LP du 93, étaient rassemblés le jeudi 28 mars 2013. Une demande d'audience à l'inspection d'académique avait été faite et doublée d'une demande auprès du Rectorat qui n'a pas jugé bon de se déplacer.

**« La rentrée de septembre de 2013 sera pire »**

C'est cette phrase prononcée par l'Inspecteur académique adjoint qui résume bien cette audience. Rien d'étonnant d'ailleurs au regard des heures manquantes par semaine annoncées par les délégations d'établissements :

**TOUS ET TOUTES EN GREVE LE MARDI 9 AVRIL 2013 !  
RASSEMBLEMENT A 10 H 30  
DEVANT LE MINISTERE DE L'EDUCATION**

**LP Eugénie Cotton  
à Montreuil**  
- 54 heures !  
soit 3 postes

**LP Monod à Noi-  
sy-le-Sec**  
- 100 heures !  
soit 5,6 postes

**LP D'Alembert à  
Aubervilliers**  
- 70 heures !  
soit 3,9 postes

**LP Sabatier à  
Bobigny**  
- 35 heures !  
soit 2 postes

**LP Jean Mou-  
lin à Rosny  
sous bois**  
- 77,5 heures !  
soit 4,3 postes

**LP Marcel Pagnol à  
Bondy**  
- 35,5 heures !  
soit 2 postes

**LP Costes à Bobigny**  
- 69,5 heures !  
soit 3,8 postes

**LP Cachin à  
Saint-Ouen**  
- 25 heures !  
soit 1,4 postes

**LP Bartholdi à Saint-Denis**  
- 74,4 heures !  
soit 4,1 postes

**LP Voillaume à Aulnay-  
sous-Bois**  
- 59 heures !  
soit 3,3 postes

**LP Rimbaud à La Cour-  
neuve**  
- 54 heures !  
soit 3 postes

L'application des horaires réglementaires ne pourrait être envisagée du fait de la politique d'austérité du gouvernement. Il nous faudrait partager l'effort de l'Etat face à la crise !

Comble du cynisme le rectorat applique presque les horaires réglementaires pour les établissements privés mais en est loin pour les établissements publics, plaçant ainsi les LP publics dans une situation défavorable. Pourquoi le rectorat de Créteil refuse-t-il d'attribuer l'ensemble des moyens prévus par la loi, qui plus est dans un des départements les plus populaires ? Le Rectorat nous renvoie au Ministère de l'Éducation, dont la loi de budget ne permet pas d'appliquer les horaires légaux pour la rentrée 2013. Nous avons besoin de ces heures pour la réussite des élèves et l'amélioration de nos conditions de travail !

Une Assemblée Générale des personnels en grève présents devant l'Inspection Académique le jeudi 28 mars 2013 a décidé d'une nouvelle action devant le Ministère le mardi 9 avril. Les organisations syndicales CGT Educ'action 93, CNT et SNUEP-FSU 93 soutiennent la mobilisation et déposent des préavis de grève pour permettre la participation la plus large.

Cette situation ne peut plus durer ! Nous exigeons l'application du droit !

**TOUS ET TOUTES EN GREVE !**

**LE MARDI 9 AVRIL 2013  
RASSEMBLEMENT A 10 H 30**

**DEVANT LE MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE  
RUE DE GRENELLE DANS LE 7ème ARRONDISSEMENT DE PARIS  
METRO RUE DU BAC**